**26ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(31 octobre - 11 novembre 2016)**

**Soudan du Sud**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 7 novembre 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation du Soudan du Sud.

La France reste profondément préoccupée par la situation des droits de l’Homme au Soudan du Sud, notamment au vu de la gravité des violations commises depuis 2013, qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Soudan du Sud :

- Prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions de l’accord de paix de juin 2015 relatives à la justice et à la réconciliation, préalable indispensable pour l’amélioration de la situation des droits de l’Homme dans le pays ;

- Garantir la lutte contre l’impunité en veillant à ce que tous les responsables de crimes soient poursuivis et jugés, notamment en accélérant, avec le concours de l’Union africaine, la mise en place du tribunal hybride prévu dans l’accord de paix ;

- Prendre des mesures pour faire cesser l’enrôlement d’enfants par les forces armées ou les groupes armés ;

- Finaliser le processus de ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et transposer dans le droit interne les dispositions des conventions internationales ratifiées ;

 Garantir les libertés fondamentales, notamment la liberté d’expression, ce qui contribuera au processus de réconciliation.

Je vous remercie./.